

11 SUD

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €
Siège social : 1678 Route de Valbrillant
13590 MEYREUIL

RCS Aix-en-Provence 913 175 212

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 27 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-sept juin, à dix heures, les associés de la société 11 SUD, société civile immobilière au capital de 1 000 €, divisé en 100 parts sociales de même parité, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social situé à Meyreuil sur convocation faite par la gérance.

Monsieur Jean-Pierre PARIENTE préside la séance en qualité de co-Gérant et associé de la société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que sont présents :

- Monsieur Jean-Pierre PARIENTE,
Propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 1 à 50, ci 50 parts
- Madame Yvette PARIENTE, née BEUGNET,
Propriétaire de 50 parts sociales, numérotées de 51 à 100, ci 50 parts

Total des parts présentes sur les
100 parts composant le capital social, ci 100 parts


Le Président constate que les associés présents possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.


Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés en même temps que leurs convocations et tenus à disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Paraphe


Paraphe


Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

Puis le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – Transfert du siège social

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social du 1678 Route de Valbrillant – 13590 MEYREUIL au 13 Rue Aude – 13090 AIX-EN-PROVENCE à compter ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Modification statutaire

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société dont la rédaction est désormais la suivante :

Nouvel « Article 4 – Siège

Le siège social est fixé :

13 Rue Aude
13090 AIX-EN-PROVENCE »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.


Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les co-gérants et associés.

Yvette PARIENTE, née BEUGNET
Co-Gérante

Jean-Pierre PARIENTE
Co-Gérant

Signé par :

F2FE527932804A9...

Signé par :

0BC32144D3384C4...